

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport d'activité suivant :

## **R A P P O R T A N N U E L**

**2008**

### **Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**

**Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**  
Secrétariat  
ATAG Organisations économiques SA  
Case postale 1023  
3000 Berne 14

Tél. : 031 380 79 61 Fax : 031 380 79 43  
[info@entsorgungsfonds.ch](mailto:info@entsorgungsfonds.ch) / [www.entsorgungsfonds.ch](http://www.entsorgungsfonds.ch)

	<b>Table des matières</b>	1
<b>1.</b>	<b>FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES</b>	2
<b>2.</b>	<b>PROPRIETAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION</b>	2
<b>3.</b>	<b>ORGANES ET COMITES DU FONDS DE GESTION</b>	2
3.1	Commission administrative	2
3.2	Secrétariat / Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	3
3.5	Comité Coûts	4
3.6	Autorité de surveillance	4
<b>4.</b>	<b>ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITES</b>	4
4.1	Commission administrative	4
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	9
<b>5.</b>	<b>COÛTS ET DEPENSES DE LA GESTION</b>	10
<b>6.</b>	<b>CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIETAIRES D'INSTALLATIONS</b>	11
6.1	Contributions 2008	11
6.2	Vue d'ensemble des versements	11
<b>7.</b>	<b>PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS</b>	12
7.1	Stratégie de placement	12
7.2	Centre des dépôts et gérants de fortune	13
<b>8.</b>	<b>VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION</b>	14
	Tableaux des rendements globaux / Indice des prix à la consommation	15
<b>9.</b>	<b>L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008</b>	16
	Evolution des marchés financiers en 2008	16
	Résultat des placements	17
<b>10.</b>	<b>RAPPORT ET COMPTES ANNUELS 2008</b>	17
	<b>Bilan au 31 décembre 2008</b>	
	<b>Comptes de pertes et profits et du fonds 2008</b>	
	<b>Annexe aux comptes annuels 2008</b>	
	<b>Rapport de révision</b>	

## 1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été institué le 1<sup>er</sup> avril 2000 comme organisme de droit public doté de la personnalité juridique ayant son siège à Berne. Il a pour but de couvrir les coûts engendrés par la gestion des déchets d'exploitation et des éléments de combustibles usés après la mise à l'arrêt définitif d'une centrale nucléaire. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1), de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

## 2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les centrales nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA)
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA)
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG)
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG)

Les propriétaires tenus de verser une contribution

## 3. ORGANES ET COMITES DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

### 3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature de 2008 à 2011 :

- M. W. Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- M. K. Rohrbach, BKW FMB Energie AG, vice-président
- M. K. Baumgartner, Aar et Tessin SA d'Électricité 1)
- M. R. Bösch, Axpo Holding SA 2)
- Mme J. Demierre, représentante des consommatrices et consommateurs
- M. U. Eggenberger, Administration fédérale des finances
- M. R. Hengartner, avocat
- M. P. Hirt, président de Swissnuclear
- M. N. Niklaus, Alpiq Holding SA 2)
- Mme N. Probst, La Mobilière 2)
- M. Ch. Stalder, La Mobilière 1)
- M. M. Thumann, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse 1)

**Membres de la commission**

1) Jusqu'au 31 décembre 2008      2) A partir du 1er janvier 2009

### 3.2 Bureau

Le secrétariat du fonds est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne. **Membres du bureau**

- M. M. Zulliger, secrétaire général
- M. A. Burren, secrétaire général adjoint / Controlling
- M<sup>me</sup> E. Müller (secrétariat)
- M<sup>me</sup> C. Bertei (comptabilité)

### 3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature de 2008 à 2011 : **Organe de révision (2008-2011)**

- PricewaterhouseCoopers SA, Berne

### 3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature de 2008 à 2011 :

**Membres du comité Placements**

- M. R. Hengartner, avocat, **président**
- M. U. Eggenberger, Administration fédérale des finances
- M. P. Enderli, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA
- M. L. Oetiker, Alpiq Management SA
- M. M. Piot, Office fédéral de l'énergie
- M. Ch. Sahli, BKW FMB Energie SA
- M. M. Sieber, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA

### 3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature de 2008 à 2011 :

**Membres du comité Coûts**

- M. P. Hirt, président de Swissnuclear, **président**
- M. M. Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Mme J. Demierre, représentante des consommatrices et consommateurs
- M. S. Defilla, Seco
- M. T. Williams, Forces Motrices du Nord-est de la Suisse SA
- M. P. Zuidema, Nagra
- M. H. Wanner, DSN (IFSN à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009)

### 3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, M. M. Aebersold

**Surveillance par l'OFEN**

## 4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

Suite à l'entrée en vigueur de l'OFDG, les commissions des deux fonds ont été regroupées. Etant donné que les membres des organes et des comités des deux fonds sont les mêmes, les réunions ont lieu désormais conjointement.

**Harmonisation l'organisation**

#### 4.1 Commission

La commission administrative a tenu deux réunions au cours desquelles elle a examiné en particulier les objets suivants : Rythme des réunions

##### *Réunion de printemps*

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2007. Points forts examinés
- Nomination des membres des comités Placements et Coûts pour la législature 2008-2011.
- La commission a pris connaissance du troisième rapport du comité Placements relatif à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie uniforme de placement des fonds de désaffectation et de gestion, et a confirmé la décision de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie malgré la situation du marché financier.
- Décision d'introduire un reporting sous forme condensée en complément des reportings trimestriels approfondis du contrôleur des investissements.
- Approbation d'un document de base concernant la fixation des cotisations pour la période de taxation 2007 – 2011 tenant compte de la restitution de moyens du fonds et englobant les points suivants :
  - Décision sur la définition des termes « valeur-cible », « valeur théorique », « valeur réelle », et « valeur mathématique du capital/valeur cible ».
  - Décision sur les formalités relatives aux cotisations, aux versements complémentaires et aux restitutions pendant la période de taxation 2007-2011 sur la base des termes approuvés et en tenant compte des nouvelles dispositions de l'ordonnance.
  - Décision sur les cotisations annuelles pendant la période de taxation et approbation d'une restitution de moyens du fonds en 2008.
  - Décision sur l'obligation annuelle de démonstration des propriétaires d'installations tenus de verser une contribution en cas de demandes de restitution adressées au fonds.
- La commission a pris connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires l'année précédente au nom du fonds de gestion.
- Préparation des prochaines élections de remplacement de membres de la commission à l'attention du Conseil fédéral.

*Réunion d'automne*

- Approbation du budget indicatif 2009 des coûts englobant les positions organes/Instances, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.
- La commission a pris connaissance d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats atteints au cours des dix premiers mois de l'année de placements.
- Décision sur la procédure à suivre en matière d'information du public sur les résultats 2008 des propriétaires soumis à l'obligation de contribution (règles de communication) du fait de l'impact des pertes escomptées du fonds sur le compte de résultats des exploitants des centrales.
- La commission a pris connaissance du quatrième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie uniforme de placements pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion, et elle a reconfirmé la nouvelle stratégie de placements.
- Décision sur le changement de la stratégie de transition vers la stratégie cible au 1<sup>er</sup> janvier 2009, en corrélation avec la décision que jusqu'à l'achèvement des travaux de mise en œuvre de la stratégie, il sera possible de s'écarter des fourchettes fixées, dans le cadre d'évaluations du marché.
- La commission a pris connaissance de la liste des entreprises dans lesquelles il ne faut pas investir, conformément aux limitations fixées en matière de placements. Cette liste sera intégrée dans le nouveau règlement de la commission.
- La commission a pris connaissance de l'élection de remplacement par le Conseil fédéral de trois membres de la commission pour le reste du mandat en cours.
- La commission a pris connaissance du report à 2009 de l'examen du nouveau règlement de la commission.
- Décision sur la marche à suivre concernant le contrôle de la partie « Plan de financement » du programme de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 32 de la loi sur l'énergie nucléaire et de l'article 52 de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire.

- Décision sur le règlement relatif à la mise en œuvre de l'article 82 de la LENu, de l'article 19 de l'OFDG et de l'article 23, lettre i de l'OFDG (constitution de provisions pour les coûts de gestion des déchets précédant la mise hors service des centrales nucléaires).

#### *Décision prise par circulaire*

- Décision sur la passation d'un mandat de conseil en vue de l'évaluation de gérants de fortune au sein de la catégorie « Immobiliers Etranger ».

## **4.2 Bureau**

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé en premier lieu de la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi qui en résultent. Il a préparé en tout quelque 160 objets de discussion pour la commission, ainsi que pour les groupes de travail et d'accompagnement institués, a mis en œuvre six décisions prises par circulaire (commission et comité Placements) et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a été mis de plus en plus à contribution pour des travaux relevant de la comptabilité, des finances et du contrôle. Ceci s'explique en particulier par l'augmentation constante des mandats de gestion de fortune du fait de la nouvelle stratégie de placements. A la fin de l'exercice, quelque 50 opérations de comptabilité de valeurs avaient été intégrées dans le grand livre.

**Activités principales du bureau pendant l'exercice**

## **4.3 Comité Placements**

Le comité Placements a tenu quatre sessions ordinaires, a organisé une réunion de réflexion, a assisté pendant une journée à des présentations de banques dans le cadre du choix de nouveaux gérants de fortune et a tenu une conférence téléphonique. Il a traité dans chaque cas en même temps les questions relatives au fonds de gestion et au fonds de désaffectation. Il a examiné le rapport annuel et les comptes 2008, et a demandé à la commission de les approuver. Lors de ses réunions, le comité a traité au total quelque 120 objets et a préparé sur cette base tout un nombre de demandes et de propositions à l'attention de la commission.

**Activités intenses du comité Placements pendant l'exercice**

Comme déjà l'année précédente, le comité s'est penché essentiellement sur les travaux de mise en œuvre liés à la nouvelle stratégie commune de placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion. Il s'est fait conseiller ici par le contrôleur des investissements sur des questions relatives au risque et à l'optimisation du controlling. A la demande de la commission, le comité a élaboré deux rapports détaillés sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie.

La procédure de sélection de onze nouveaux investissements satellites ayant pu être achevée l'année précédente, les négociations contractuelles à ce sujet ont été menées à bien au cours de l'exercice et il a été procédé aux investissements correspondants. Le comité a décidé par ailleurs d'instaurer un nouveau Hedge Funds dans la catégorie « Placements alternatifs » et de supprimer jusqu'à nouvel ordre les investissements dans les classes de placements « Matières premières » et « Rendements cibles ». En ce qui concerne les « Investissements classiques », il a réalisé l'intégration de la catégorie Actions suisses dans la catégorie Actions International.

Dès l'année précédente, le comité s'était informé sur la crise américaine des crédits hypothécaires qui se dessinait et sur les risques impliqués pour le fonds par les subprimes, et il avait préparé des mesures destinées à lui permettre d'agir rapidement en cas d'extension d'une crise des marchés financiers. La crise s'étant propagée, le comité a concrétisé les diverses mesures qu'il avait étudiées. Il a mis en œuvre et institutionnalisé des questions relatives au risque de manière à pouvoir apprécier rapidement, sur la base des paramètres disponibles, le risque présenté par le marché et les risques pour les parties impliquées. Le comité a adopté par ailleurs un comportement tendanciellement prévoyant pour les catégories plus porteuses de risque en ce sens qu'en accord avec la commission, il n'a pas imposé la réalisation des étapes encore en suspens de la mise en œuvre de la stratégie.

Lors de diverses réunions, le comité s'est fait informer par divers gérants de fortune sur l'évolution de la crise du marché financier et sur les marchés financiers. Il a pris également connaissance régulièrement des rapports du contrôleur des investissements.

#### 4.4 Comité Coûts

Conformément aux dispositions y afférentes, les coûts de la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires doivent être contrôlés, respectivement calculés périodiquement, à l'attention de la commission. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Contributions 2007-2011

Après l'approbation par la commission, l'année précédente, de l'étude de coûts 2006 préparée par le comité, étude intitulée « Actualisation des coûts de la gestion », il s'agissait, au cours de l'exercice, de fixer les contributions pour la période de taxation 2007 – 2011 selon les nouvelles dispositions de l'ordonnance. Les résultats des calculs des contributions, des versements complémentaires et des *sommes restituées*, ainsi que les modalités d'application correspondantes, ont été préparés par écrit et ont été approuvés par la commission sous la forme présentée.

### 5. COÛTS ET DEPENSES DE LA GESTION

Les coûts de gestion des déchets englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer le stockage définitif et sûr des assemblages combustibles usés et des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Les postes de coûts les plus importants sont les suivants : conteneurs de transport et de stockage, transports, retraitement resp. gestion des assemblages combustibles usés, traitement et entreposage des déchets centralisés, et stockage géologique des déchets radioactifs dans deux dépôts aménagés dans des couches géologiques profondes.

Coûts de la gestion

La fixation des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul, et donc une indication précise sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. Selon l'OFDG, la durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires est de 50 ans. La durée d'exploitation présumée sert de base de calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle n'a aucun rapport avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires et avec les décisions fondamentales de politique énergétique qui seront prises sur l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Les producteurs de déchets radioactifs sont tenus par la loi d'évacuer ceux-ci de manière sûre à leurs propres frais. Les coûts de la gestion de déchets qui surviennent pendant l'exploitation tels que les recherches de la Nagra ou la construction et l'exploitation de dépôts de stockage intermédiaire doivent être payés au fur et à mesure par les exploitants. Par contre, les coûts qui sont engendrés après la mise hors service des installations pour la gestion des déchets d'exploitation et les assemblages combustibles usés sont assumés par le fonds de gestion. Ce fonds est alimenté par les exploitants des centrales nucléaires.

Selon la dernière estimation, les coûts de la gestion s'élèvent à 13.35 milliards de francs (base des prix en 2006). Ce montant se fonde sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la gestion effectué par la Division principale de la sécurité des installations nucléaires DSN<sup>1</sup>).

Une partie importante des coûts de la gestion est due avant la fin de l'exploitation des centrales. Ces coûts (par exemple les recherches de la Nagra, la construction et l'exploitation de dépôts intermédiaires, etc.) sont payés directement par les exploitants. Les dépenses payées depuis la mise en service des centrales nucléaires jusqu'à fin 2008 s'élèvent à quelque 4.5 milliards de francs.

**Dépenses pour la gestion**

## **6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS**

### **6.1 Contributions 2008**

La perception des contributions annuelles a été basée sur la période de taxation de 2007 à 2011 approuvée par la commission.

**Contributions et restitutions en 2008**

Conformément à l'OFDG, la durée d'exploitation admise pour le calcul des coûts de la gestion des déchets est de 50 ans. Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice et en cas de taux d'intérêt de 5%, les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions peuvent faire valoir un droit à des *restitutions* de la part du fonds.

<sup>1</sup> L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

Sur la base de la surcapitalisation dans le fonds de gestion, la commission a défini au cours de l'exercice les modalités relatives aux contributions annuelles et aux restitutions en fonction de l'étude de coûts approuvée l'année précédente. En ce qui concerne les *restitutions*, la commission a tenu compte de l'évolution des marchés financiers, et les propriétaires d'installations assujettis au versement de contributions doivent démontrer chaque année leurs prétentions éventuelles vis-à-vis du fonds.

## 6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (fin 2001), les versements effectifs dans le fonds ainsi que la première *restitution* se présentent comme suit pour les divers propriétaires d'installations assujettis à la contribution :

**Versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution**

Année	Propriétaires d'installations tenus de verser des contributions				
	Beznau I + II CHF	Gösgen CHF	Leibstadt CHF	Mühleberg CHF	Total des versements annuels en CHF
2001	156'100'000	704'000'000	300'000'000	280'236'528	1'440'336'528
2002	164'000'000	18'300'000	0	0	182'300'000
2003	172'200'000	0	13'450'000	0	185'650'000
2004	173'531'000	0	78'500'000	0	252'031'000
2005	187'912'000	0	78'500'000	37'695'000	304'107'000
2006	7'802'250	11'985'000	58'875'000	3'543'750	82'206'000
2007	0	0	0	0	0
2008	-35'000'000	-30'000'000	10'100'000	restitutions suspendues	-54'900'000
2001-2008	826'545'250	704'285'000	539'425'000	321'475'278	
<b>Total des versements annuels en CHF</b>	<b>2'391'730'528.--</b>				

**Beznau I + II :** Selon les calculs mathématiques, les centrales de Beznau I et II étaient surcapitalisées au 31.12.2007 si bien que des moyens financiers du fonds ont pu être restitués à l'exploitant en 2008.

**Gösgen :** A la date déterminante de clôture de l'exercice (le 31.12.2007), la centrale de Gösgen était surcapitalisée si bien que des moyens financiers du fonds ont pu être restitués à l'exploitant en 2008.

**Leibstadt :** La contribution annuelle 2008 de la centrale de Leibstadt se fonde sur les calculs mathématiques relatifs à la période de taxation 2007-2011.

**Mühleberg :** A la date déterminante de clôture de l'exercice (le 31.12.2007), la centrale nucléaire de Mühleberg était surcapitalisée du fait d'une durée d'exploitation supposée de 50 ans. Etant donné que Mühleberg ne dispose pas encore d'une autorisation d'exploitation illimitée dans le temps, elle ne peut faire valoir aucun droit à des restitutions, respectivement les restitutions éventuelles restent suspendues.

## 7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

### 7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, c'est une stratégie de placements uniforme et commune aux deux fonds qui s'applique pour tous les propriétaires d'installations nucléaires. Cette stratégie était largement mise en œuvre à la fin de l'exercice, les dernières phases de la mise en œuvre ne devant être achevées qu'en 2009.

**Stratégie uniforme et commune au fonds de gestion et au fonds de désaffectation**

Catégorie de placement	Stratégie	Marge inférieure	Marge supérieure
Liquidités	<b>0,0%</b>	0,0%	5,0%
Obligations en CHF	<b>25,0%</b>	15,0%	35,0%
Obligations Monde (couvertes)	<b>15,0%</b>	10,0%	20,0%
Actions	<b>40,0%</b>	30,0%	50,0%
Immobiliers	<b>10,0%</b>	7,0%	13,0%
Placements alternatifs	<b>10,0%</b>	7,0%	13,0%
<i>Pourcentage de monnaies étrangères</i>	<b>48,0%</b>	30,0%	70,0%

Au cours de l'exercice, les placements ont été orientés en fonction d'une stratégie de transition. Pour chaque étape importante de la mise en œuvre, le rapport rendement/risque a été calculé et apprécié de manière à ce que le portefeuille puisse rester proche de la valeur cible pendant la phase de mise en œuvre.

**Mise en œuvre prudente de la stratégie**

A la fin de l'exercice, la phase qui avait valeur de stratégie de transition a été abandonnée et la stratégie cible a été déclarée objectif obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Etant donné toutefois que du fait de la situation des marchés financiers, la mise en œuvre de la stratégie n'a pas pu être menée à bien pour la fin de l'exercice dans les catégories plus sensibles au risque, il est encore possible pour l'instant de s'écarter des fourchettes de placements de la stratégie cible, dans le cadre des évaluations du marché.

**De la stratégie de transition à la stratégie cible**

Les activités de placements sont surveillées par le contrôleur des placements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure du placement de la fortune en titres, sur le respect des dispositions en vigueur en matière de placement, sur la répartition de la fortune des mandats et sur les performances. En plus des rapports trimestriels, le contrôleur des placements a rédigé un rapport abrégé contenant les faits les plus importants. Il a aussi informé chaque mois le comité Placements, dans un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour toutes les questions relatives à la gestion de la fortune.

**Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements**

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent en matière de respect par les banques des directives sur les placements. Il a informé périodiquement la commission sur la base des rapports de contrôle des placements.

**Comptes rendus périodiques à la commission**

## **7.2 Dépositaire central et gérants de fortune**

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux y afférents, UBS SA règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et des participations et fournit le rapport sur les placements.

**Global Custody**

Fin 2008, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants :

**Gestionnaires de portefeuille**

Gérants de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
<b>Obligations :</b>	
Banque cantonale de Zurich, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
PIMCO (Suisse) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations FW : Corporate Investment Grade
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations FW : Inflation-Linked Bonds
Pioneer Invest, Kapitalanlagegesellschaft mbH, Munich/ HVB, Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, Munich	Obligations en monnaies étrangères actives
Swisscanto Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères actives
<b>Actions:</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Actions Suisse indexées
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions Monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Actions satellites: Emerging Markets global
Banque Sarasin & Cie. AG, Bâle	Actions satellites: Emerging Markets global
Dimensional, Londres	Actions satellites: Emerging Markets global
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Actions satellites: Small and Mid Cap Europe
Black Rock, Zurich/Londres	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
Pan Agora, Boston	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
Times Square, New York	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
<b>Valeurs immobilières :</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Valeurs immobilières CH
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers
<b>Placements alternatifs:</b>	
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Hedge Funds
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds
Horizon21 Private Equity, Pfäffikon ZH	Private Equity
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations satellites FW Corporate Non-Investment Grade
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations satellites FW: Emerging Market Gov.- Bonds
<b>Autres investissements projetés, mais ajournés pour l'instant :</b>	Placements alternatifs: Commodities (matières premières)
	Placements alternatifs: mandat de rendement à terme

## 8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION

La somme portée au bilan atteignait CHF 2'308'648'462 au 31 décembre 2008 (CHF 3'013'129'852 au 31 décembre 2007). La préretention des centrales se montait à CHF 2'307'748'634 (CHF 3'011'502'346 l'année précédente). Le compte de résultats indique pour l'exercice une perte de CHF 648'853'712 (perte de CHF 16'698'936 en 2007). Le rendement obtenu a atteint -21,78% (-0,70% en 2007).

**Somme portée au bilan et rendement des placements**

Les calculs du fonds de gestion se basent sur un taux d'intérêt réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8 alinéa 5 de l'OFDG. Compte tenu du renchérissement effectif de 2,42% en 2008 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de gestion a enregistré en 2008 un rendement réel de - 24,20%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice, le rendement réel obtenu atteint - 1,64% par an et, fin 2008, il était ainsi inférieur de 3,64% au taux d'intérêt réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion.

**Dépassement du rendement réel déterminant pour le calcul des contributions annuelles**

### Évolution effective et budgétée du portefeuille en 2008

1.1.2007 – 31.12.2008	Valeurs effectives	Valeurs budgétées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	- 21.78% + 2.42%	+ 5.00% + 3.00%	- 26.78% - 0.58%
= taux d'intérêt réel du portefeuille	- 24.20%	+ 2.00%	- 26.20%

<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

<sup>2</sup> Rendement cumulé après déduction des taxes

<sup>3</sup> Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

### Évolution effective et budgétée du portefeuille de 2002 à 2008

1 <sup>er</sup> trimestre 2002 - 31.12.2008	Valeurs effectives	Valeurs budgétées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 0.63% (p.a.) + 1.01% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 5.63% (p.a.) - 1.99% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	- 1.64% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	- 3.64% (p.a.)

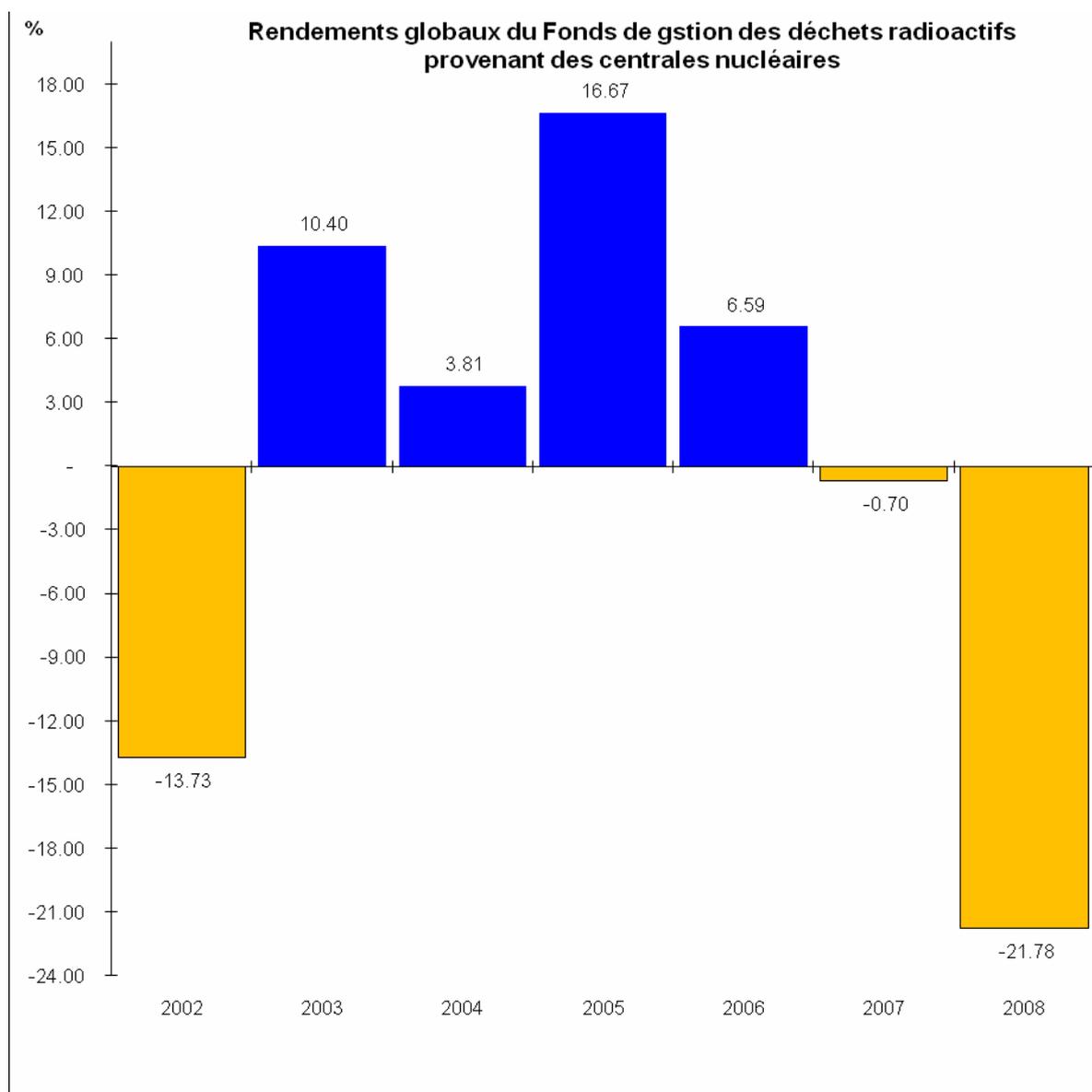
<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

<sup>2</sup> UBS SA « Évolution effective du portefeuille » selon la méthode IRR

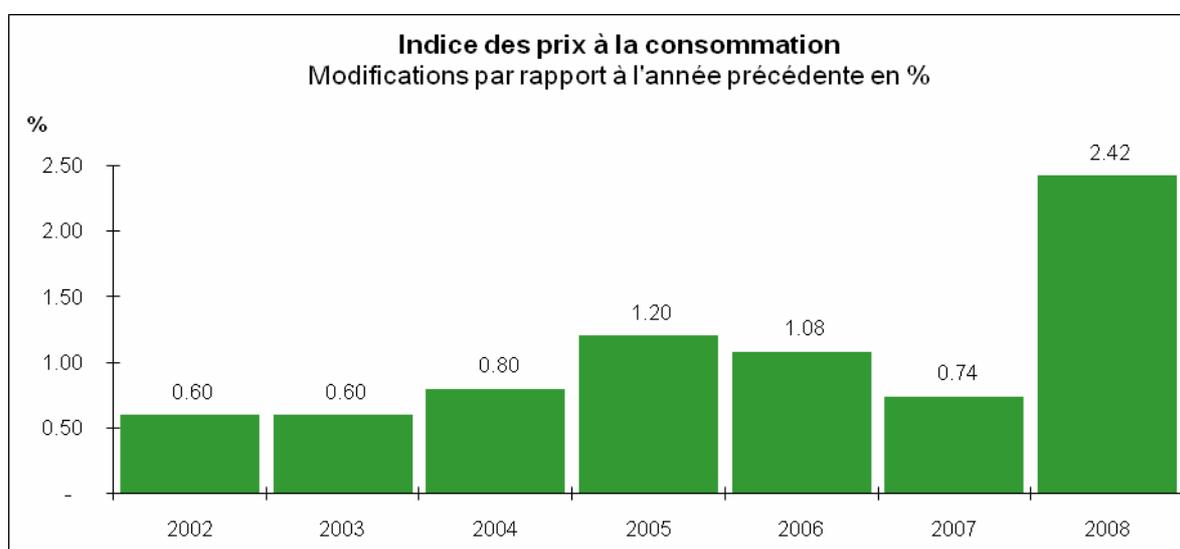
<sup>3</sup> Indice moyen des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

L'évolution du rendement global et du renchérissement annuel est indiquée à la page 16.

**Rendement global et renchérissement annuel**



Rendement moyen de 2002 - 2008: -0.63 % par an (après déduction des taxes ; Méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissment de 2002 - 2008: 1.01 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

### Évolution effective et budgétée du portefeuille après versements minimaux<sup>1</sup>

	Beznau/CHF	Gösgen/CHF	Leibstadt/ CHF	Mühleberg/ CHF	Total/ CHF
Montant théorique au 31.12.08; <sup>1</sup> <b>Avec un rendement de 5%</b>	803'200'000	680'500'000	628'000'000	325'900'000	2'437'600'000
Montant réel au 31.12.08; <sup>2</sup> <b>Selon le rendement effectif</b>	802'848'317	689'808'605	513'970'774	301'120'938	2'307'748'634
Excédent / Couverture insuffisante	-351'683	9'308'605	-114'029'226	-24'779'062	-129'851'366
Excédent / Couverture insuffisante <sup>3</sup>	-0.04%	1.37%	-18.16%	-7.60%	-5.33%

<sup>1</sup> Article 8 alinéa 5 de l'OFDG

<sup>2</sup> Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon le bilan

<sup>3</sup> Concernant les excédents ou insuffisances de couverture, la commission fixe les modalités des restitutions, resp. arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital après définition préalable des marges.

Sur la base d'un rendement de 5%, il a résulté fin 2008 une insuffisance de couverture d'un total de CHF 129.9 millions par rapport aux versements minimaux (excédent de CHF 724.7 millions en 2007).

### Évolution du fonds

Le montant théorique mathématique concernant la centrale nucléaire de Mühleberg résulte d'une durée d'exploitation présumée de 50 ans également. En cas de surcapitalisation, la centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un excédent aussi longtemps qu'une décision juridique n'aura pas été prise sur une autorisation d'exploitation supérieure à 40 ans.

## 9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008

### L'évolution des marchés financiers en 2008

Le tableau ci-dessous montre l'évolution en 2008 des rendements sur les principaux marchés financiers (en CHF) :

### Évolution des marchés de placements

Catégories de placement		Indices	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2008
Obligations	CHF Devises étrangères	SBI AAA-BBB	0.36%	-0.97%	2.12%	2.99%	4.53%
		Citigroup World Government Bond Index	-4.20%	-1.37%	6.80%	3.29%	4.22%
Actions	Suisse Monde	SPI	-13.92%	-1.78%	-4.98%	-17.91%	-34.05%
		MSCI World	-20.45%	1.52%	-6.60%	-25.63%	-43.91%
Valeurs immobilières	Suisse Monde	RB Immofonds-Index	3.85%	1.12%	-0.11%	-4.20%	0.49%
		FTSE EPRA/Nareit Global	-17.56%	-5.82%	-1.38%	-35.81%	-50.85%

## Résultat des placements

Le fonds de gestion pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 2'303 millions (date de clôture des comptes : le 31 décembre 2008), dans le cadre de mandats catégoriels actifs et indexés.

Un rendement négatif absolu de -21.78% a été enregistré sur la fortune totale. Il y a lieu de mentionner qu'aucun engagement direct n'avait été contracté avec Lehman Brothers ou Madoff.

Des rendements négatifs importants ont été constatés en 2008 sur le **marché suisse des actions**. Le résultat a atteint -34.05% (SPI), respectivement -32.77% (SMIC). Les marchés suisses des actions ont ainsi enregistré les rendements annuels négatifs les plus élevés depuis 1974.

**Des rendements négatifs aussi élevés n'avaient été enregistrés qu'en 1931 (-30.09%), en 1974 (-33.14%) et en 1987 (-27.48%).**

Les **marchés étrangers des actions** ont tous suivi sans exception une tendance négative en 2008 : les rendements de l'indice mondial MSCI sans la Suisse (dividendes bruts) ont atteint -44.24% en CHF, les rendements du Nikkei 225 -38.56% en CHF, ceux de l'EURO Stoxx 50 -47.89% en CHF et ceux du S&P 500 -39.29% en CHF.

**Comme de nombreux autres indices d'actions, l'indice mondial MSCI sans la Suisse (dividendes bruts) a enregistré en 2008 les rendements annuels les plus bas en CHF depuis le démarrage du calcul de l'indice en 1969.**

Les **placements immobiliers à l'étranger** indirects cotés ont suivi une évolution fortement négative en 2008. L'EPRA/NAREIT Global Index a perdu la moitié de sa valeur (-50.85%).

Les actions immobilières européennes (EPRA Europe) ont enregistré elles aussi des rendements négatifs de -54.05%, et les valeurs immobilières asiatiques (EPRA Asie) de -55.33%. Avec un rendement négatif de -43.18%, les REITs américains se sont mieux comportés que les autres régions du fait d'un 3<sup>e</sup> trimestre positif.

## 10. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES ANNUELS 2008

Les comptes annuels 2008 du fonds de gestion font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 24 juin 2009 un rapport correspondant à la commission conformément à l'article 27 alinéa 2 de l'OFDG.

**Approbation du rapport  
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé le 24 juin 2009 le présent rapport d'activité et les comptes annuels à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

**Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des installations nucléaires**

Berne, le 24 juin 2009

Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires

8<sup>e</sup> rapport annuel

## **Comptes annuels**

**2008**

(Bilan, comptes de pertes et profits et annexe)

**Bilan au 31 décembre 2008**

valeur du marché

	CHF au 31.12.2008		CHF au 31.12.2007	
<b><u>Actif</u></b>				
Compte courant d'exploitation UBS		372'150.04		250'180.19
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt sur la source		4'934'490.24		12'251'739.10
Dépôt UBS				
Moyens liquides	45'216'669.69		58'165'367.41	
Obligations CHF	795'064'085.20		755'735'313.19	
Obligations en monnaies étrangères	450'113'648.20		563'139'255.47	
Actions	742'486'523.07		1'365'160'408.33	
Fonds immobiliers	153'281'844.56		191'939'175.38	
Autres dépenses	117'179'050.91	2'303'341'821.63	66'488'413.17	3'000'627'932.95
<b>Total de l'actif</b>		<b>2'308'648'461.91</b>		<b>3'013'129'852.24</b>
<b><u>Passif</u></b>				
Engagements divers		74'887.85		84'369.80
Compte de régularisation passif		824'939.60		1'543'135.65
Etat du Fonds				
NOK AG (KKB)	802'848'317.48		1'066'763'907.20	
KKW Gösgen AG (KKG)	689'808'605.21		916'541'050.79	
KKW Leibstadt AG (KKL)	513'970'773.83		643'893'404.95	
BKW FMB Energie (KKM)	301'120'937.94	2'307'748'634.46	384'303'983.85	3'011'502'346.79
<b>Total du passif</b>		<b>2'308'648'461.91</b>		<b>3'013'129'852.24</b>

Berne, le 24 juin 2009 /bvd

## Comptes de pertes et profits et du Fonds 2008

	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	<b>Total CHF</b>	année précédente CHF
<b>Comptes de pertes et profits</b>						
Intérêts capitaux	401'674.32	345'203.10	245'695.35	145'959.89	1'138'532.66	3'158'460.07
Rendements obligations	19'049'512.62	16'371'349.85	11'652'167.87	6'922'186.84	53'995'217.18	59'305'401.50
Rendements actions	9'080'323.47	7'803'724.71	5'554'234.14	3'299'596.01	25'737'878.33	34'470'969.65
Rendements des fonds immobiliers	1'931'652.73	1'660'082.51	1'181'549.49	701'921.43	5'475'206.16	3'219'303.75
Rendements autres investissements	1'226'801.80	1'054'326.26	750'407.68	445'793.63	3'477'329.37	20'168.54
Bénéfices réalisés	13'105'511.07	11'263'012.92	8'016'352.86	4'762'263.38	37'147'140.23	51'425'958.08
Pertes réalisées	-49'722'145.58	-42'731'730.55	-30'413'942.79	-18'067'967.87	-140'935'786.79	-45'066'714.65
Différences en monnaie réalisées	-16'604'328.87	-14'269'933.43	-10'156'502.75	-6'033'659.19	-47'064'424.24	-709'443.40
Résultat non réalisé	-203'789'374.74	-175'138'714.36	-124'653'478.09	-74'052'714.98	-577'634'282.17	-111'861'361.11
<b>Total des recettes</b>	<b>-225'320'373.18</b>	<b>-193'642'678.99</b>	<b>-137'823'516.24</b>	<b>-81'876'620.86</b>	<b>-638'663'189.27</b>	<b>-6'037'257.57</b>
Administration de la fortune	-3'359'549.56	-2'887'231.93	-2'054'962.57	-1'220'788.70	-9'522'532.76	-9'942'469.24
<i>Organes</i>					-20'511.85	-20'084.70
<i>Secrétariat</i>					-266'623.35	-262'605.45
<i>Office fédéral de l'énergie</i>					-66'278.15	-68'120.00
<i>Charges externes</i>					-289'394.60	-343'783.10
<i>Organe de révision</i>					-31'634.40	-27'545.60
<i>Autres</i>					6'452.05	2'930.10
Total autres frais d'administration	-235'666.98	-202'534.66	-144'152.31	-85'636.35	-667'990.30	-719'208.75
<b>Total des dépenses</b>	<b>-3'595'216.54</b>	<b>-3'089'766.59</b>	<b>-2'199'114.88</b>	<b>-1'306'425.05</b>	<b>-10'190'523.06</b>	<b>-10'661'677.99</b>
<b>Résultat du compte de pertes et profits</b>	<b>-228'915'589.72</b>	<b>-196'732'445.58</b>	<b>-140'022'631.12</b>	<b>-83'183'045.91</b>	<b>-648'853'712.33</b>	<b>-16'698'935.56</b>

<b>Compte du Fonds</b>						
État du Fonds au 1er janvier	1'066'763'907.20	916'541'050.79	643'893'404.95	384'303'983.85	3'011'502'346.79	3'028'201'282.35
Versements annuels/dépenses	-35'000'000.00	-30'000'000.00	10'100'000.00	-	-54'900'000.00	-
Résultat du compte de pertes et profits	-228'915'589.72	-196'732'445.58	-140'022'631.12	-83'183'045.91	-648'853'712.33	-16'698'935.56
<b>État du Fonds au 31 décembre</b>	<b>802'848'317.48</b>	<b>689'808'605.21</b>	<b>513'970'773.83</b>	<b>301'120'937.94</b>	<b>2'307'748'634.46</b>	<b>3'011'502'346.79</b>

# Annexe aux comptes annuels 2008

## 1. Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions fixées à l'art. 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Les titres et les instruments financiers dérivés sont évalués dans le bilan aux cours du marché qui ont été indiqués par l'UBS SA lors de l'évaluation (= Global Custody). Les valeurs sur le marché de ces positions figurent dans les postes respectifs des titres.

Le Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable.

Les coûts figurant dans le compte de résultats se comprennent ainsi TVA incluse.

## 2. Détails sur le compte de résultats et le compte du Fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission administrative (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et dépenses ont été réparties conformément aux valeurs calculées importantes sur les puissances thermiques.

La taxation des contributions correspond aux articles 8 et 9, les versements payés s'appuient à l'art. 13 al. 4 de l'OFDG.

Les cotisations resp. les paiements possibles pour l'année actuelle ont été approuvés le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée dans les banques atteint -21.78% pour l'exercice (- 0.70 % l'exercice précédent).

## 3. Détails sur le bilan

### 3.1. Créances

Aucune.

### 3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité Titres de l'UBS SA au 31 décembre 2008.

3.2.1. Opérations dérivées en cours à la date de la clôture des comptes

	<u>Valeur sur le</u> <u>marché au</u> <u>bilan</u>	<u>Nombre</u> <u>de postes</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempla-</u> <u>cement posi-</u> <u>ve</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempla-</u> <u>cement néga-</u> <u>tive</u>	<u>Volume</u> <u>contracté</u>
SMI Futures	0	41	-	-	2'234'910
GROI (produits structurés)	5'214'717	4	5'214'717	-	5'214'717
PERLES (produits structurés)	291'032	1	291'032	-	291'032
<b>Total au 31.12.2008</b>	<b>5'505'749</b>	<b>46</b>	<b>5'505'749</b>	<b>0</b>	<b>7'740'659</b>
<i>Total année précédente</i>	<i>593'116</i>	<i>51</i>	<i>695'514</i>	<i>-102'398</i>	<i>17'856'745</i>

Ces postes figurent au bilan aux valeurs du marché dans la valeur catégorielle respective.

Tous les produits dérivés engagés pendant l'exercice ont été couverts en tout temps.

3.2.2 Preuve du respect des marges tactiques conformément à l'organisation des placements

La commission de l'administration a accepté en décembre 2006 une nouvelle stratégie de placements. Elle doit être réalisée ces années prochaines.

<u>Catégorie comprenant liquidité</u> <u>et intérêts courus</u>	<u>Valeur sur le</u> <u>marché</u> <u>au 31.12.2008</u>	<u>Quote-part</u> <u>dans</u> <u>la fortune en</u> <u>%</u> <u>(valeur réelle)</u>	<u>Position nor-</u> <u>male</u> <u>selon nouvelle</u> <u>stratégie</u>	<u>Marges tactiques *</u> <u>(limites mi-</u> <u>nimales</u> <u>et maxima-</u> <u>les)</u>
	<u>CHF</u>			
<b>Liquidités</b>	<b>7'016'131</b>	<b>0.3%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0 - 5 %</b>
Liquidités	5'674'946			
Titres	795'064'085			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>800'739'031</b>	<b>34.8%</b>	<b>25.0%</b>	<b>15 - 35 %</b>
Liquidités	17'647'029			
Titres	450'113'648			
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>467'760'677</b>	<b>20.3%</b>	<b>15.0%</b>	<b>10 - 20 %</b>
Liquidités	4'281'976			
Titres	742'486'523			
<b>Actions</b>	<b>746'768'499</b>	<b>32.4%</b>	<b>40.0%</b>	<b>30 - 50 %</b>
Liquidités	5'994'686			
Titres	153'281'845			
<b>Immeubles</b>	<b>159'276'531</b>	<b>6.9%</b>	<b>10.0%</b>	<b>7 - 13 %</b>
Liquidités	4'601'902			
Titres	117'179'051			
<b>Placements non traditionnels</b>	<b>121'780'953</b>	<b>5.3%</b>	<b>10.0%</b>	<b>7 - 13 %</b>

**Total du dépôt UBS**                      **2'303'341'822**    **100.0%**        **100.0%**

\*Des écarts par rapport aux marges tactiques sont possibles étant donné que celles-ci ne prendront force obligatoire qu'après la mise en oeuvre complète de la nouvelle stratégie.

### 3.2.3. Securities Lending

A la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt des prêts conformément à la décision du Comité Placements).

### 3.3. Obligations diverses

- ATAG Organisations économiques SA, Berne	29'651.60
- PPCmetrics SA, Zurich	44'196.70
- Caisse de compensation du canton de Berne	<u>1'039.55</u>
	<u><u>74'887.85</u></u>

La limite des comptes passive contient les frais non payés des administrateurs de la fortune à la date limite des comptes (CHF 824'939.60; année précédente: CHF 1'543'135.65).

### 3.4. Disponibilités du Fonds

Les disponibilités du Fonds correspondent au résultat des comptes 2008 du Fonds et représentent les prétentions des centrales au 31 décembre 2008 conformément à l'art. 13 de l'OFDG.

Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires

8<sup>e</sup> rapport annuel

**Rapport de  
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

**2008**

(Rapport de l'organe de révision)



PricewaterhouseCoopers AG  
Bahnhofplatz 10  
Postfach  
3001 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 00  
Fax +41 58 792 75 10  
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision  
à la commission d'administration du  
Fonds pour la gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires  
Berne

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Les contrôles ont été terminés le 12 février 2009.

#### *Responsabilité de la commission d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission d'administration. En outre, la commission d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de gestion des déchets sont de la compétence de la commission d'administration et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers AG

Beat Rolli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Hans Peter Linder  
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2009

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, d'exploitation des fonds et annexe)